

Séance du 14 Mai 2018

Date de la convocation
07 mai 2018

Date d'affichage
07 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi quatorze mai, à 12 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 07 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GRÉGORI, Maire,

André BESNIER, Guy VOLLET, adjoints,

Philippe RAGOT, Christian VOLLET, Fanny SEIDENBINDER, Brigitte LAURENT, Joël VOISIN, Philippe GACHELIN, Laurence LEPROUST, Laurence MONIN et Christine JUY.

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Absents ayant donné procuration : M^{me} Françoise MANIÈRE (pouvoir à M^r Patrick GREGORI), M^{me} Françoise NION (pouvoir à M^r André BESNIER), et M^r Olivier RONDEAU (pouvoir à M^{me} Christine JUY).

Absents excusés : M^{me} Sophie GOHON, M^r Vincent LEROY, M^{me} Stéphanie COLLET et M^{me} Karine VIRLOUVET.

M^{me} Fanny SEIDENBINDER a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE PARTIELLE -

(Vu l'arrêté préfectoral du 03 mai 2018 portant convocation des conseils municipaux le 14 mai 2018, fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire, ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes de l'Orne en vue de l'élection sénatoriale partielle du 1er juillet 2018,)

Le conseil municipal composé de 19 conseillers municipaux, élira 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Membres du bureau de vote :

Président : M^r Patrick GREGORI

Secrétaire : M^{me} Fanny SEIDENBINDER

Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M^r Philippe RAGOT et M^r Guy VOLLET.

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin: M^{me} Christine JUY et M^{me} Laurence MONIN.

Liste présentée : 1/ Ensemble pour Ceton

L'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

Liste "Ensemble pour Ceton" : 13 voix = 5 sièges

Ont été proclamés en qualité de délégués :

- M^r Patrick GREGORI,
- M^{me} Fanny SEIDENBINDER,
- M^r André BESNIER,
- M^{me} Françoise NION
- et M^r Guy VOLLET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H50.